



Transfert de bail descendant après décès

Par **salamandar**, le 17/10/2014 à 21:37

Bonjour, j'occupe un logement de type T6 HLM depuis 39 ans.

Le bail est au nom de mon père décédé, ma mère est décédée également.

Je suis jeune marié, mon épouse est enceinte et nous avons été voir le bailleur afin qu'il fasse un transfert de bail.

La conseillère nous a dit que nous allons être relogés parce que le logement est trop grand pour nous.

Si nous refusons, ils feront tout pour récupérer le logement.

Puis-je faire un recours ? Est-il possible que je puisse garder ce logement ?

Je précise que j'ai mes avis d'impositions à jour et à l'adresse de mes parents.

Merci pour vos réponses